25me Année N° 6108 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Mercredi 23 Mars 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :

Annonces : la ligne. . . . 20 c
Réclames : » . . . 30 c
Faits divers : » . . . 50 c
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A ROUBAIX, aux bureaux du journal.

A LILLE, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place (entrée par les débris Saint-Etienne).

A TOURCOING, rue d'Havré, 25.

A ARMENTIÈRES, rue de Lille.

A PARIS, aux bureaux de l'*Agence Havas*, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 22 MARS 1881

COURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	21 MARS	22 MARS
3 0/0.	84 10 ./.	84 35 ./.
3 0/0 amortissable . .	86 60 ./.	86 40 ./.
Amortissable nouveau.	84 30 ./.	83 35 ./.
4 1/2 0/0.	114 75 ./.	114 ../.
Emprunts 5 0/0. . . .	120 60./.	121 00 ./.

Service particulier	21 MARS	22 MARS.
Act. Banque de France.	4675 00	4725 00
» Société générale. .	675 00	695 00
» Crédit f. de France.	1780 00	1797 00
» Chemin autrichien.	628 00	631 00
» Lyon	1600 00	1655 00
» Est	787 00	787 00
» Ouest	870 00	870 00
» Nord	1765 00	1767 00
» Midi.	1175 00	1175 00
» Suez	1950 00	1940 00
5 % Péruvien . .	00 0/0	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	575 00	577 00
« Banq. ottom. (nouv.)	000 00	000 00
Londres court. . .	25 36 00	25 37 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	772 00	805 00
Lure.	1335 00	1335 00

BULLETIN DU JOUR

« Les unités de 15 fr. de rente des souscripteurs à l'emprunt ne seront pas réduites. » Telle est la déclaration que M. Magnin, ministre des finances, a faite hier à la tribune de la Chambre des députés. Ajoutons que, d'autre part, le *Journal officiel* a publié un arrêté portant qu'il sera effectué un remboursement des neuf dixièmes des sommes versées pour toutes les souscriptions de 3,000 fr. de rente et au-dessus.

La déclaration de M. Magnin a été faite au cours de l'interpellation de MM. Dréole et Haentjens sur l'emprunt, interpellation qui a été close par l'adoption à une grande majorité d'un ordre du jour pur et simple proposé par M. Niel, qui a eu la priorité sur un ordre du jour de M. Haentjens, ainsi conçu :

« La Chambre se félicite du succès obtenu par l'emprunt et, regrettant que la petite épargne n'ait pas eu une plus large part dans les bénéfices, passe à l'ordre du jour. »

On a commencé ensuite la discussion du projet de loi sur la durée du travail dans les manufactures, et l'on a voté une proposition, qui a été également adoptée par le Sénat, tendant à ce que les funérailles du général Clinchant soient célébrées au frais de l'Etat.

TROUBLES A LYON

On mande de Lyon, 20 mars, 7 h. 26, soir :

Des troubles assez sérieux ont éclaté à l'Ecole vétérinaire de Lyon.

Depuis quelque temps, les élèves s'étaient plaints, à maintes reprises, de la pression cléricale exercée sur eux par un de leurs professeurs, M. Pouget.

Hier, des conciliabules eurent lieu, et les élèves décidèrent de ne pas assister à son cours. Les choses ne tardèrent pas à s'envenimer; si bien que les protestations des élèves s'étendirent jusqu'au directeur de l'Ecole, M. Chauveau.

Les élèves se répandirent d'abord dans le parc en criant : « A bas Chauveau ! A bas Pouget ! » Puis ils rentrèrent dans leurs chambres où ils se barricadèrent.

M. Chauveau menaça les récalcitrants de l'intervention de la police. C'est alors que les élèves se mirent à casser les vitres. Ce fut, pendant quelques instants, un tapage infernal. La police arriva bientôt, suivie d'un peloton de soldats et de gendarmes. M. Oustry, préfet du Rhône, se rendit également sur les lieux et, avant de faire intervenir la police, exhorta les élèves à rentrer dans le calme, qui se rétablit aussitôt.

Il était alors huit heures du soir. A minuit, nouveau vacarme dans les dortoirs, Les élèves jettent dans la cour meubles et matelas, lits inoccupés, etc.

Tout se calme cependant au bout de quelques instants et la nuit se passe sans autre incident. Mais, ce matin, au point du jour, le tapage ayant recommencé de plus belle et les garnitures de lits continuant à exécuter, par les fenêtres, des sauts de plus en plus vertigineux, les gendarmes et les gardiens de la paix pénétrèrent cette fois dans les dortoirs, qui furent immédiatement occupés par des soldats d'infanterie, Les élèves furent gardés à vue.

Le préfet a immédiatement télégraphié au ministre.

COMPLOT CONTRE LES TRAINS DE CHEMINS DE FER

Il vient de se produire en Provence un fait qui, à première vue, paraît des plus invraisemblables. Voici les renseignements recueillis à ce sujet :

Le 7 courant, M. Riquemale, commissaire de police à la Ciotat, était avisé par dépêche qu'à la suite de révélations faites par un détenu de la prison de Draguignan, le parquet de cette villa avait pu s'assurer que les nommés Crest, Perno, Romano, Henrio, Villaret, Londes et Corrigia, Français ou Italiens, récemment libérés de la maison d'arrêt de Draguignan, associés à une bande de repris de justice de la plus dangereuse espèce, avaient projeté d'arrêter un des trains du chemin de fer de Marseille à Nice devant transporter des valeurs considérables. Le centre d'opérations était le point de la voie compris entre les deux tunnels placés entre Aubagne et Cassis, au milieu d'un site sauvage.

A l'aide du sémaphore surmontant la maisonnette d'un garde, on ferait arrêter le train près d'un encaissement de rochers et de tranchées, on assassinerait le mécanicien au moment où, descendu, il viendrait s'informer des raisons de la manœuvre ordonnée par le sémaphore, puis on enlèverait le numéraire et on rançonnerait les voyageurs.

Tel est le plan, renouvelé d'audacieuses attaques du même genre déjà perpétrées en Italie et en Espagne.

Des mesures furent aussitôt prises. La gendarmerie, les gardes forestiers, champêtres, la douane furent mis en réquisition. Chaque train de nuit reçut dans un fourgon, une escorte de gendarmes et de gardes, on échelonna de même une partie des hommes le long de la voie, près de l'entrée des souterrains.

Rien n'a été découvert jusqu'à ce jour. Mais les rondes, les patrouilles, enfin toutes les mesures dont nous venons de parler se répètent régulièrement à tous les trains de nuit qu'on suppose particulièrement menacés.

L'express de Nice et le direct de Marseille, qui sont d'ordinaire porteurs de valeurs importantes, sont l'objet de la surveillance la plus minutieuse.

Deux plaisants incidents sont venus un instant égayer ce sinistre tableau.

Le maréchal-des-logis Combe, qui avait échelonné le long de la voie, près de l'entrée des souterrains, une escorte de gendarmes et de gardes, entendant tout à coup des détonations et des chocs d'instruments de fer s'approche avec précaution, à la tête de ses hommes et finit par découvrir un groupe d'ouvriers mineurs travaillant au canal de la Durance d'Aubagne à la Ciotat.

Un autre groupe de gendarmes portés sur la locomotive de l'express, arrivés en vue du même tunnel, aperçoivent des ombres qui leur paraissent suspectes. Les braves militaires préparent leurs armes et s'apprêtent à une lutte vigoureuse. Le train a ralenti sa marche, la poudre va parler... quand on découvre que les ombres ne sont rien de moins que d'autres gendarmes, douaniers ou gardes forestiers arrivés par un train précédent et faisant eux aussi le guet.

UN HOMME QUI N'A PAS DE CHANCE

M. Rochefort joue de malheur en ce moment.

On a publié contre lui une fausse lettre qu'il assure n'avoir pas écrite à M. Gambetta.

Il paraît qu'aujourd'hui il a été mystifié par de faux nihilistes qui l'ont persuadé de venir à Genève pour... ne lui rien apprendre.

M. Rochefort avait bien essayé de couvrir sa déconvenue en prétendant que les nouvelles qu'on lui avait communiquées sont de telle nature qu'il ne lui est pas possible de les publier.

Mais voilà que les chefs mêmes de l'émigration nihiliste en Suisse, M. Dourasoff, M. Youchowski et le prince Krapotkine, ont jugé à propos de protester contre les prétendues révélations faites à M. Rochefort et de déclarer dans le *Journal de Genève* que les lettres adressées à M. Rochefort sont une pure mystification.

C'est une fâcheuse affaire pour le citoyen Rochefort et pour l'*Intransigeant*.

La feuille radicale essaie aujourd'hui de parer le coup en affirmant qu'il est exact que ses « correspondances » ne lui viennent pas de MM. Dourasoff, Youchowski et le prince Krapotkine, mais « des » membres les plus actifs et les » plus autorisés du parti révolu» tionnaire russe » et que, si elle ne les nomme pas, c'est parce qu'elle ne veut pas les compromettre.

Les lecteurs de l'*Intransigeant* en croiront ce qu'ils voudront.

Mais il est clair que M. Rochefort a été mystifié. Il faut avouer qu'il s'est montré bien naïf.

Les nihilistes sont sans doute des scélérats, mais ils ne sont pas assez sots pour s'exposer à être découverts et arrêtés, dans l'unique but d'envoyer des renseignements à des réfugiés et de la copie à l'*Intransigeant*. (*Gazette de France.*)

CHRONIQUE

Si Boileau pouvait revenir au monde, je me demande ce qu'il penserait de la proposition que M. Laroche-Joubert, l'honorable député de la Charente, vient de déposer sur le bureau de la Chambre. Boileau vivait dans un siècle qui considérait la noblesse et qui en connaissait le prix. Il commençait une de ses plus belles épîtres par ce vers célèbre :

La noblesse, Dangeau, n'est pas une chimère

M. Laroche-Joubert pourra répondre que lui non plus ne croit pas que la noblesse soit une chimère. Mais, vraiment, je préférerais qu'il le crût; cela vaudrait mieux que de la considérer purement et simplement comme l'équivalent d'un caprice et d'en proposer la taxe proportionnelle, exactement comme s'il s'agissait d'un chien de luxe ou de portes et fenêtres. On connaît le projet de M. Laroche-Joubert : il tend à rendre la noblesse facultative, à la condition de la payer. Par exemple, vous désirez être duc ? Vous payez dix mille francs par an et ça y est : dès le premier versement vous pouvez tutoyer M. de Montmorency et traiter feu Saint-Simon de « mon cher collègue. » Préférez-vous être marquis ? Cinq mille francs par an et vous n'avez plus rien à envier à M. de la Seiglière. Mille francs de moins, et vous pouvez vous faire appeler M. le comte gros comme le bras.

Si vos goûts sont modestes (car M. Laroche-Joubert a tout prévu), trois mille francs par an suffiront à vous sacrer baron officiel. Enfin, il y a une dernière clause que j'appellerai la clause des petites bourses, vous vous appelez Dupont, et vous voulez porter la particule. C'est bien simple : Vous écrivez votre nom comme dans le monologue célèbre de Charles Cros : D apostrophe upont. Ça ne vous coûtera que deux mille francs par an, et vous voilà gentilhomme pour le restant de vos jours.

Entendons-nous, pourtant. Quand je dis pour le restant de vos jours, je m'avance peut-être trop. Car enfin il y a dans la vie des hauts et des bas. On a vu des ruines subites, des catastrophes, des changements de fortune, se produire avec une rapidité foudroyante. Vous êtes riche ; vous vous dites : un titre de duc ne me déplairait pas. Comme dit la chanson de la *Vestale*,

C'est dix mill' francs que ça m'coûtera,
Un titre de duc vaut bien ça.

Pendant deux, trois, sept, dix ans, plus ou moins, vous acquittez votre impôt. Vous êtes duc de par la loi de M. Laroche-Joubert. Mais un beau jour, votre fortune, que vous avez eu l'imprudence de placer tout entière dans les fonds turcs, s'écroule brusquement. Vous êtes forcé d'arrêter les frais, attendu que 10,000 fr. par an, c'est une somme, et que vous ne pouvez plus la verser. Or, du jour où vous cessez de la verser, vous n'êtes plus duc. Ici je me permettrai d'adresser à M. Laroche-Joubert une question : en pareil cas, serait-il permis à la victime de bénéficier du moins du passé, en inscrivant sur ses cartes de visite : « Un tel, ex-duc » ? Convenez que s'il en était autrement, se serait bien pénible. Et quel fâcheux effet sur les domestiques! J'entends d'ici la bonne faisant le marché : Comment va monsier le duc ? demande la fruitière avec un sourire aimable. — Il n'y a plus de duc, répond la bonne avec mépris. Monsieur n'a plus le moyen de payer. Il est redevenu notre égal. — Je le répète, cela serait bien fâcheux.

Des scènes singulières signaleraient la signature des contrats de mariage si la proposition de M. Laroche-Joubert était accueillie.

J'entends d'ici le dialogue :

— Sans doute, le parti n'est pas mauvais, la famille est honorable, mais quel titre assure-t-elle annuellement ?

— C'est prévu : un titre de baron, soit trois mille francs qui seront servis annuellement, au moyen d'un dépôt de soixante-dix mille francs dans une forte maison de banque.

— Vous ne pouvez pas aller jusqu'à cinq mille francs et payer un titre de comte ? Pingre, allez !

— Monsieur, retirez le mot.

— Ajoutez deux mille francs par an, et je le retire.

On croira peut-être que j'invente et que je m'amuse ; il est cependant impossible d'interpréter autrement l'étrange proposition de loi de M. Laroche-Joubert.

Car enfin, de deux choses l'une : ou l'on est régulièrement duc, comte, baron, c'est-à-dire qu'on a le droit de porter un titre, l'ayant hérité directement ou acquis et en ce cas l'Etat n'a pas plus le droit de vous obliger à lui payer une rente annuelle qu'il n'aurait le droit de vous y obliger pour vous permettre de vous appeler Durand ou Gélinard ; ou bien vous êtes un modestes roturier, sans titre ni particule, et alors il serait profondément immoral de vous autoriser à prendre soit l'un, soit l'autre, en échange de quelques milliers de francs versés annuellement au Trésor. Et cependant c'est ce qui semble résulter de l'article 4 du projet de M. Laroche-Joubert, ainsi conçu :

Tout citoyen français qui, soit dans sa correspondance, soit dans ses écrits, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée, soit dans un acte authentique, se sera permis de prendre un titre honorifique quelconque sans avoir consenti à payer la taxe y afférente sera passible des peines édictées contre ceux qui se permettent le port illégal d'une décoration. »

Il n'y a à cette assimilation qu'un petit inconvénient : c'est qu'une décoration s'octroie toujours, tandis qu'il est des cas nombreux où un titre s'acquiert simplement par succession, par transmission d'héritage. Evidemment M. Laroche-Joubert n'entend pas de cette oreille, et il met, comme on dit, dans le même sac les titres achetés et les titres héréditaires. C'est d'une âme par trop égalitaire et je crains bien que M. Laroche-Joubert n'y échoue. Car, ainsi qu'il est dit dans la *Germaine* de M. About, par la bouche d'un cuisinier de grande maison s'adressant à un petit marmiton trop démocratique : « Mon petit, le duc sera duc toute sa vie, tandis que toi tu aurais beau faire tu ne le serais jamais, même pendant cinq minutes. »

Du reste, ce débat n'est comique qu'à la surface. Au fond, il est navrant. Ce n'est pas dans un pareil moment qu'il eût dû être soulevé. Non, la noblesse n'est pas une chimère, et Boileau a raison ; oui elle vaut mieux que les tarifs auxquels l'honorable M. Joubert veut la soumettre.

Notre malheur, c'est de croire que l'égalité consiste à s'abaisser, c'est de vouloir détruire tout ce qui a l'air d'une supériorité hiérarchique. Nous citons volontiers l'exemple de l'Angleterre, nous la voulons, nous la proposons pour modèle ; nous ferions mieux de tâcher de lui ressembler par les beaux côtés. En Angleterre, dès qu'un citoyen éminent se distingue par de grands services rendus à la patrie, on l'attire dans la noblesse, on le fait lord, Témoin M. Disraëli, créé lord Beaconsfield. Jamais l'idée ne viendrait à l'Angleterre d'exiger dix mille francs par an de M. Disraëli pour qu'il ait le droit de porter ce titre. C'est la moralité de la proposition de M. Laroche-Joubert. Taxez les chiens, les allumettes, les voitures, les pianos, les célibataires si vous voulez ; mais laissez la noblesse, la vraie, en repos. Et relisez Boileau !

Léon Duprat.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 21 mars

Présidence de M. Léon Say.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du tarif général des douanes.

M. le Président : la discussion continue sur l'amendement de M. Cherpin tendant à établir un droit uniforme de 70 fr. par 100 kilos sur les fils simples écrus coton, mesurant 70, 500 mètres et plus au demi-kilo.

M. Tirard dit qu'il y a longtemps que l'attention du gouvernement a été appelée sur la situation déplorable de l'industrie de Lyon, de Saint-Etienne, de Tarare. Ne pouvant prendre de décision, il rappelle que le Sénat fait un tarif général qui sera modifié par des tarifs conventionnels avant que ceux-ci soient arrêtés.

L'orateur consultera de nouveau les comités consultatifs et le conseil supérieur, et, s'il y a lieu, d'après cette nouvelle étude, de réduire les droits du tarif général de plus de 24 0/0, il le fera.

Je demande au Sénat dit l'orateur, d'accepter les droits proposés par le gouvernement, avec la certitude qu'on fera tout pour donner satisfaction aux plaintes des industriels de Saint-Etienne et de Lyon.

M. Cherpin insiste pour l'adoption de l'amendement dont il est le signataire.

Après une réplique de M. Tirard, le Sénat est appelé à voter sur l'amendement de M. Cherpin.

Il y a une demande de scrutin.

Voici le résultat du scrutin : Le Sénat a repoussé l'amendement de M. Cherpin par 204 voix contre 60, sur 264 votants.

M. Gustave Denis, rapporteur, dit que la commission se conformant au vote du Sénat accepte la classification du gouvernement pour les fils de coton; elle a également accepté ses chiffres pour les nos 80, 500 et au-dessus, mais pour les sept derniers numéros elle a adopté des droits de 22, 30, 45, 60, 75, 90 et 100 francs tandis que les droits correspondants proposés par le ministre sont de 18 fr. 50 c., 25 f., 37, 50, 60, 74 et 87 francs.

L'orateur s'attache à démontrer la nécessité de ces relèvements pour permettre à la filature française de lutter contre la concurrence étrangère.

M. Tirard dit qu'en réalité la situation de l'industrie cotonnière est tout aussi satisfaisante aujourd'hui qu'en 1860.

M. Gustave Denis maintient l'exactitude des chiffres qu'il a apportés à la tribune.

M. Pouyer-Quertier. — L'industrie du coton qui va chercher au dehors pour 150,000,000 fr. de matières premières est celle qui donne le plus d'aliment au travail national puisqu'elle donne chaque année pour 6 ou 700 millions de produits.

L'orateur entre dans quelques détails sur la filature de fils fins, qui accomplit en France une œuvre véritablement artistique.

Il conteste que l'industrie lyonnaise soit dans l'état de souffrance qu'on a dépeint. D'ailleurs si elle subissait une lourde perte de la part des filateurs de Lille, elle créerait à Lyon des filatures de coton.

M. Edouard Millaud. — Ce n'est pas la question.

M. Pouyer-Quertier. — Si fait. Mais je reviens aux fils gros, il faut commencer par déduire du chiffre de la consommation, tout ce qui ne fait que passer en transit par la France.

M. Tirard. — J'ai fait cette déduction.

La priorité est accordée à l'ordre du jour déposé par M. Lelièvre.

A l'unanimité de 354 votants cet ordre du jour est adopté.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de MM. Nadaud, et Vilain relative aux heures de travail dans les manufactures.

M. Marcel Barthe voudrait, comme les auteurs de ces propositions, que les ouvriers des manufactures, et même, tous les ouvriers n'eussent pas plus de 10 heures de travail par jour.

Mais dans toutes les questions qui intéressent l'industrie il faut se rappeler que le capital et le travail sont en présence. La journée de travail et le travail sont deux éléments liés et le salaire est nécessairement proportionné au travail.

Quand un contrat intervient entre personnes majeures, l'Etat n'a rien à y voir puisque l'intérêt public n'est pas engagé. L'Etat peut intervenir quand il y a un danger pour la vie où la santé des classes ouvrières, pour l'ordre social; mais ce sont des cas exceptionnels.

Le gouvernement de 1848 abaissa la durée des heures de travail et créa une situation exclusivement favorable à l'étranger. Notre industrie ne pouvant dans ces conditions soutenir la concurrence, il fallut recourir aux ateliers nationaux.

La commission demande l'abrogation de la loi du 9 septembre 1848, qui a fixé à 12 heures la journée de travail. Cette loi en revenant sur le décret du gouvernement provisoire a fait œuvre de sagesse et de patriotisme.

L'orateur dit qu'il a déposé un amendement tendant à faire une enquête préalable sur la question, dans tous les départements.

La commission n'a pas accepté cette proposition ; elle a interrogé les inspecteurs du travail des enfants qui ont répondu dans un sens peu favorable à la loi proposée.

Il résulte de leurs rapports que là où les hommes dominent, la journée est effectivement réduite à 10 heures, mais que là où les enfants et les femmes sont en majorité la journée va jusqu'à 11 et 12 heures.

La proposition est le retour du décret de 1848 avec cette modification que ce décret fixait à 12 heures la durée du travail dans les départements et que la position réduit cette durée à 10 heures uniformément. Ce retour au décret de 1848 est-il nécessaire ? L'Assemblée nationale de 1874 après une longue discussion a admis que la journée de 12 heures n'était pas même excessive pour les enfants au-dessous de 12 ans.

A-t-on consulté les intéressés, c'est-à-dire les ouvriers ?

M. Waddington, rapporteur, dit qu'il y a des milliers de pétitions demandant la réduction de 10 heures.

M. Cordier, défend le droit proposé par la commission sur le tissu écru.

Le droit de 30 fr. par 100 kilos est adopté ainsi que les articles 371 à 373.

L'article 379 est retiré et 380 adopté.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTES

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du lundi 21 Mars 1881.

Présidence de M. Gambetta

BRUITS DE COULOIRS

Avant la séance, on s'entretient beaucoup, dans les couloirs de la Chambre, de la dernière réunion du conseil des ministres. On dit qu'aucune résolution n'a encore été arrêtée au sujet de l'attitude que prendra le ministère dans la question des modes de scrutin.

On fait aussi circuler dans les groupes de députés, des brochures nihilistes introduites et colportées en France depuis quelques jours.

LES OBSÈQUES DU GÉNÉRAL CLINCHANT

A 2 heures la séance est ouverte. Le général Farre, ministre de la guerre, présente un projet tendant à ce que les obsèques du général Clin-

---

FEUILLETON DU 23 MARS.

— 26 —

LE PAYS DU SOLEIL

de MM. Ch. DESLYS & R. CORTAMBERT

XXII

Les jeunes filles venaient de tomber à genoux. S'oubliant elles-mêmes, elles priaient Dieu pour leurs compagnons.

Elles les virent tous les trois reparaître et nager vigoureusement vers la côte, où se dirigeait aussi la montgolfière emportée par le vent.

Y pourraient-elles, y pourraient-ils arriver ?

XXIII

« Nageons de conserve ! » avait dit le Normand, qui, moins habile à cet exercice que ses deux compagnons, ne se souciait pas qu'on le laissât en arrière.

Il avait devant lui le Polonais, qui ne le précédait que de quelques brassées. Le savant tenait de beaucoup la tête.

Celui-ci nageait comme il marchait, par grands enjambées. Ses longs bras avaient des détentes phénoménales. On eût dit une de ces arraignées d'eau qui bondissent et filent par brusques saccades à la surface des étangs et des rivières.

Il se retournait de temps et se permettait un conseil, une démonstration, tout un cours de natation comparée, théorique et pratique, expérimentale. Une fois même, en faisant la planche pour atteindre plus à l'aise ses deux élèves, il risqua la citation latine :

Apparent rari nantes in gurgite vasto.

Thadéus n'avait des regards que pour le ballon, qui, dans sa course plus rapide, effleurant déjà l'îlot, ne tarda pas à disparaître à leurs yeux.

« Ah ! s'écria-t-il douloureusement, ah ! ma chère maîtresse, si je ne devais plus te revoir !...

— Et ma Nanette ! interrompit Pacôme, croyez-vous donc que je ne la pleurerais pas ? C'était une si bonne fille !... et si vaillante, si rangée, si dévouée, si vive !... »

En ce moment, la voie de Zéphirin s'éleva des eaux :

« Terre ! terre ! nous arrivons !... » Mais ce n'est, à proprement dire, qu'une longue série de roches émergeant à peine et recouvertes d'herbes. Apprécions maintenant la largeur.

Il venait de prendre pied sur un bas-fond : il ne tarda pas à surgir de toute sa hauteur au-dessus de la plage, et, regardant au loin :

« C'est une île ! déclara le savant, ou peut-être un presqu'île... une de ces interminables et minces épaves de continent... une de ces langues de terre comme il s'en rencontre fréquemment non loin des bords des grands lacs.

Celle-ci s'allonge de l'est à l'ouest sur une étendue approximative de plusieurs milles ; sa largeur me paraît varier de un à deux kilomètres, et presque toujours à fleur d'eau. Aussi est-elle envahie par des plantes aquatiques... Une véritable forêt de roseaux, parmi lesquels quelques arbres rabougris... Exemple : celui-là... Eh ! eh ! ne serait ce pas le... »

Il fut interrompu par cette question de Thadéus, atterrissant à son tour :

« Avez vous vu la montgolfière ?

— Non ! pas encore ! répondit Zéphirin.

— Elle se dirigeait de ce côté, vers le sud-ouest.

— Je sais ! fit le vieillard éperdu, mais je ne la vois pas ! Mon Dieu ! pourvu qu'elle n'ait pas dépassé l'autre rive Courons !

— Courons ! » répéta Pacôme en s'élançant sur ses traces.

Zéphirin les suivit, et bientôt les précéda. Ils allaient tous les trois en droite ligne, sans tenir compte des roches et des marécages, à travers un inextricable fouillis de plantes aquatiques aux larges feuilles, parfois épineuses, tranchantes. Mais que leur importent quelques blessures ? Ils tombent, ils se relèvent. Ils avançaient quand même...

Rien !... Toujours rien !... Ils précipitent leur course folle, appelant, écoutant explorant du regard des espaces déserts où sa balancent, où s'entre choquent les roseaux et les papyrus.

On aperçoit enfin la mongolfière ! Elle est tombée d'épuisement à quelques toises du lac, parmi les hautes herbes, qui sans doute ont amorti l'atterrissement de la nacelle, car elle y repose d'aplomb, sans avaries... car les deux voyageuses sont là, debout, rassérénées et déjà souriantes à la vue de leurs compagnons si miraculeusement retrouvés.

Nous ne décrirons pas cette scène. Elle avait débuté par ces deux cris de joie.

« Pacôme !...

— Annette ! »

Et la Bretonne sautait au cou du Normand.

« Dieu soit béni !... dit Wanda, voici plus d'une demi heure que nous vous attendions... que nous vous avions appelés, mais sans espérance... »

D'autre part, Zéphirin examinant l'aérostat dégonflé, le complimentant ainsi qu'un collaborateur émérite :

« Tu nous as fidèlement secondés jusqu'au bout, lui disait-il, et tu t'es arrêté juste à temps... Cinq minutes de plus, et ton précieux fardeau s'abîmait dans le Victoria-Nyanza ! »

Rien qu'à cette pensée le vieux Polonais avait tressailli.

Ma chère maîtresse ! balbutia-t-il d'une voix que l'émotion rendait tremblante, oh ! ma chère fille ! »

« Et, s'agenouillant devant elle comme en extase, il lui baisait les mains.

Quant au matelot, il riait et pleurait à la fois, littéralement fou d'allégresse.

Tout à coup, se frappant le front d'un de ses poings, de l'autre l'estomac :

« Saperlipopette ! » s'écria-t-il, effrayé sans doute par un oubli qui lui revenait en mémoire.

Et comme sa promise lui demandait :

« Qu'as-tu donc ? »

Avec une grimace des plus significatives, il répondit :

« J'ai faim ! »

Ce cri de la nature trouva de l'écho chez tous ceux qui l'entendirent. Assez mal nourris depuis quelques jours, ils avaient à peine mangé la veille, et pas du tout ce jour-là. C'eût été l'heure du déjeuner... environ midi.

Par bonheur, les armes avaient été laissées dans la nacelle.

« Allons ! dit le Polonais au Normand, en chasse !

— En chasse ! » répéta Pacôme.

Mais, avant de partir, ils songèrent à mieux installer leurs compagnes d'infortune. Les grands roseaux furent écartés, puis recouverts par l'étoffe du ballon, qui complèterait l'abri. Des herbes sèches tapissèrent ce refuge. Une sorte de nid.

Les deux jeunes filles, brisées par tant d'épreuves et qui devaient avoir grand besoin de repos, y prirent place. La nacelle en referma l'entrée.

Zéphirin, d'ailleurs, avait accepté la mission de veiller sur elles et promis de ne pas s'éloigner [illegible] parole, mais ne resta guère immobile. On le vit rôder aux alentours, inventoriant des minéraux, des végétaux, des insectes. Ah ! s'il avait eu son filet à papillons ! Dans ce marécage, les lépidoptères pullulaient, surtout les moustiques !

Leur bourdonnement, la chaleur, peut-être aussi des coups de feu dans la direction suivie par Pacôme, réveillèrent promptement Annette et Wanda. Elles vinrent s'asseoir à l'entrée de leur réduit improvisé. Le naturaliste les aperçut, se rapprocha. Depuis près d'une heure il ne professait pas. Afin de se rattraper et de les distraire, montrant tour à tour les flots bleus, le ciel bleu, les pittoresques et vertes cimes qui, toutes baignées de lumière, se dessinaient au loin, trop au loin, sur l'autre rive à peine entrevue dans la brume :

« Hein ! fit-il, quel horizon ! Quelles perspectives ! Et l'on se figure, et vous vous figuriez peut-être que le reste de l'Afrique n'était qu'une vaste amplification du Sahara ! Erreur ! Son ossature ne rappelle en rien celle des autres parties du monde.

En d'autres termes, son système de montagnes est tout différent... Que voyons-nous en Europe, en Asie, en Amérique ? De grandes chaînes qui rappellent assez l'épine dorsale et, généralement, partagent les terres en deux versants principaux. L'action des soulèvements s'est fait sentir à l'intérieur ; elle a passé comme un frisson jusqu'au littoral en pétrifiant la surface terrestre à la manière des cristallisations. Je dois signaler à ce sujet les admirables théories d'Elie de Beaumont. Dans son système pentagonal, il indique mathématiquement la direction des montagnes : il aurait pu découvrir, sans voir, les principaux nœuds de l'orographie africaine. Comprenez-vous ?

— Pas du tout ! » répondit naïvement Annette.

Wanda s'était contentée d'un signe incertain.

« Donc, poursuivit sans se déconcerter le savant, nous remarquons en Afrique une chaîne... je devrais dire deux chaînes qui suivent assez régulièrement tout le littoral, qui s'élèvent par gradins par terrasses successives et contiguës jusqu'à cet immense plateau où nous sommes, et qui nous demandera bien des semaines encore de traversée ! l'Afrique centrale n'est, en réalité, qu'une seule et même montagne plate, voire quelque peu concave, où les eaux de la terre et du ciel, avant de filtrer ou de tomber en cataractes jusqu'à la mer, par les flancs de la pyramide si gigantesquement tronquée, séjournent et se répandent de toutes parts, comme encore incertaines de la direction qu'elles doivent prendre. Des lacs semblables à celui qui s'étale à nos yeux... et nous en verrons bien d'autres !... des lacs aux formes les plus diverses s'épanchent forcément dans ces espaces infinis ; il en sort des fleuves, tels que le Nil, le Congo, le Zambèze, superbes artères d'une largeur comparable à celle de l'Amazone ou du Mississipi.

Viens la saison des pluies... et quelles pluies !... Nous les connaissons !... Tout se gonfle alors de sève, tout déborde de vie, et sous l'action combinée de la chaleur et de l'eau, presque spontanément, se développe et surabonde, jusque sous l'ardent soleil de l'équateur, une végétation non moins plantureuse, mais bien autrement luxriante et grandiose que celles des plus riches vallées de la Suisse, de l'Angleterre et de la France ! »

Notre géographe eût mérité des applaudissements ; il ne s'apercevait pas que ses auditrices, affaiblies par la faim, par la fatigue et l'inquiétude, n'étaient pas en disposition de l'écouter; il n'obtint que cette exclamation de Nanette : « Ah ! voici Pacôme ! »

Il s'en revenait l'oreille basse et les mains vides. A son approche des milliers d'oiseaux s'étaient envolés.

« Quoi ! rien ? » lui fut-il demandé.

(*A suivre.*)